

PAR COURRIEL

Québec, le 4 mars 2021

Monsieur Simon Jolin-Barrette
Leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
1^{er} étage, bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

J'ai bien reçu les questions inscrites au feuillet par la députée de Mercier, madame Ruba Ghazal, concernant la destruction prochaine de deux écoles primaires et de maisons anciennes dans le centre-ville de La Malbaie en vue de l'agrandissement de l'hôpital de La Malbaie. Les détails finaux du projet seront connus ultérieurement.

Je désire vous informer que le ministère de la Culture et des Communications assure un suivi sur le dossier de l'agrandissement de l'hôpital de La Malbaie. Nous sommes en lien avec le ministère de la Santé et des Services sociaux ainsi qu'avec la Société québécoise des infrastructures. Dans le projet de loi 69 (Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives), j'ai proposé la création d'une Table de concertation en matière de patrimoine immobilier gouvernemental. Cette Table aurait notamment le mandat de développer la cohésion gouvernementale et de favoriser l'exemplarité de l'État eu égard au patrimoine culturel immobilier gouvernemental.

Du point de vue du Ministère, toutefois, les immeubles qui pourraient être visés par le projet d'agrandissement de l'hôpital de La Malbaie ne possèdent pas une valeur patrimoniale justifiant leur classement.

Je vous prie d'agréer, cher collègue, mes salutations distinguées.

La ministre,



NATHALIE ROY

N/Réf. : 40065